

Annances

L'Essor LÉGALES Savoyard

En application de l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0,187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE LA CLUSAZ

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE BALME -
REPLACEMENT DU TELESIEGE ET AMENAGEMENTS DE PISTES DE SKI

Monsieur le Maire de la Clusaz informe le public qu'il a prescrit par arrêté municipal n°2025/032 du 17/01/2025, une enquête publique relative au projet d'aménagement du secteur de Balme - remplacement du télésiège et aménagement des pistes de ski.

Ladite enquête se déroulera du **Lundi 10 février 2025 au lundi 17 mars 2025 inclus**

Monsieur Jean-Pierre COENDOZ, retraité du régime général, a été désigné pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il siégera en mairie de la Clusaz.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de la Clusaz :
- le lundi 10 février 2025 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 19 février 2025 de 9h00 à 12h00
- le samedi 1er mars 2025 de 9h00 à 12h00
- le lundi 17 mars 2025 de 14h00 à 17h00

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de la Giettaz le lundi 10 mars 2025 de 8h30 à 11h45

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de La Clusaz pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la mairie de la Clusaz, toute reproduction papier sera réalisée aux frais du demandeur.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5950>.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5950@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5950> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de La Clusaz - A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur
Enquête publique Aménagement Secteur de Balme
1 Place de l'Eglise
74220 LA CLUSAZ

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de La Giettaz pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45.

Toutes les observations et propositions du public transmises par tous moyens sont consultables à la mairie de La Clusaz et sur le site internet du registre dématérialisé dont l'adresse et les modalités sont définies ci-dessus.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête après anonymisation des noms.

Le commissaire enquêteur dispose alors d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour rendre :
• un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies,
• et dans des documents séparés, ses conclusions motivées. Il précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées en mairie de la Clusaz ainsi que sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé indiqué ci-dessus dans l'attente de la délibération du conseil municipal se prononçant sur le dossier.

Le présent avis sera affiché en mairie de la Clusaz, en mairie de la Giettaz et sur le terrain

CONTACTEZ NOUS POUR VOS ANNONCES LÉGALES

0 825 27 01 74 Service 0,05 € / min
+ prix appel

annonces@lemessagerpublicite.fr

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/
CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Anancy le 04 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI ELJAG
Siège social : ANNECY (74000), 2 rue de la Pointe Percée.
Objet : Administration et exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou fractions d'immeubles dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport, construction.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Anancy
Capital : 100 Euros divisé en 100 parts de 1 Euro chacune.
Apports : 100 Euros en numéraire.
Cession des parts : Agrément des tiers.
Gérance : Mme Juliette GROENE, demeurant à ANNECY (74000), 2 rue de la Pointe Percée.
Immatriculation au RCS d'Anancy.
Pour avis, la gérance.

NOMINATION - TRANSFERT -
MODIFICATION - MOUVEMENT

REY LEON "Fromages de Savoie"

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social :
2313 Avenue André LASQUIN
74700 Sallanches
308 716 091 RCS Anancy

ANNONCE LEGALE

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un décembre, l'Associé unique a pris acte de la démission, au 31 décembre 2024, du Commissaire aux comptes titulaire le cabinet HEXACT et a nommé, Commissaires aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet HEXACT, le cabinet BLANC et NEVEU, situé 1 avenue des Buchillons, 74100 Annemasse, pour la période du 1er janvier 2025 jusqu'à la fin de mandat du cabinet HEXACT, soit la date de la délibération de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2025.

NOMINATION - TRANSFERT -
MODIFICATION - MOUVEMENT

NOVEMVRKS

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 121 Route des Noisetiers,
Résidence les Charmes
74410 SAINT JORIOZ
RCS ANNECY 934 361 494

Additif à l'annonce parue sous le n°L240013475 dans l'édition du 11/10/2024 en page :
Il fallait ajouter : Par délibération du 20 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire de NOVEMVRKS a décidé des modifications suivantes :
• Modifie la date de clôture du premier exercice social.
• Change de dénomination sociale, la société devient ACKOR Music.
• Autorise la tenue des Assemblées Générales à distance.
Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

NICOLAS DELESTRADÉ

ELIEMAX

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 48 rue du 26 août 1944
94360 BRY SUR MARNE
892992065 RCS de CRETEIL

L'associé unique, en date du 29/11/2024, a décidé de transférer le siège social au 151 Chemin des Maladières 74330 POISY, à compter du 29/11/2024.
Présidence : Christophe MICHEL 151 Chemin des Maladières 74330 POISY
Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de ANNECY

RECTIFICATIFS

Rectificatif

Rectificatif à l'annonce à faire paraître dans le journal en date du 16/01/2025 (Réf. 22188308/Zone 20). Il convient de modifier la date de la constitution par acte SSP de la SASU MF COACHING « MANUEL FERNANDEZ » qui est le 11/01/2025 et non le 03/01/2025.
Pour Avis.

DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS/
CESSATIONS

Elmer & Jack

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000,00 Euros
En liquidation, dont le liquidateur est
M. David MALACRIDA
Siège social : 65 rue du Mont-Blanc
74000 ANNECY
853 442 739 RCS Anancy

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé le liquidateur, M. David MALACRIDA de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation au 31 août 2024.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation et du compte de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Anancy.
Pour avis et mention,
Le liquidateur

Le Messager et L'Essor Savoyard

Est édité par la S.A. imprimerie du Messager au capital de 194 348 €
Siège social : S.A. Imprimerie du Messager - 19, avenue du Pré-Robert Sud
CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14

Habilitation à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président : **Olivier de RAEYMAEKER**
Directeur général et directeur de publication : **Eric LEPERS**
Directrice générale déléguée : **Fanny de LARUE**
Rédacteur en chef : **Thomas DELOBELLE**
Administrateurs : **Erwan TANNAI - Bernard MARCHANT**
Actionnaire principal : **VOIX DU NORD S.A.**

N° de Commission paritaire :
Le Messager : 0325C83023 - L'Essor Savoyard : 1224C85795
Dépôt légal : à parution
N° ISSN Le Messager Chablais 1276-1842 - Le Messager Genevois 1276-1427 - Le Messager Faucigny 1276-1419 - L'Essor 1161-2582
Imprimerie du Journal L'Union - 6, Rue Gutenberg - 51100 Reims

Pour l'impression de nos journaux, le groupe Rosset La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France.
Taux moyen de fibres recyclées autour de 80 %.
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement).
Ce journal peut être recyclé : pensez-y !

VOTRE JOURNAL
version
NUMÉRIQUE



par abonnement
ou à l'unité

L'Essor Savoyard